

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-09-115

**ATTRIBUTION DU  
MARCHÉ DE TRAVAUX  
POUR LA  
REQUALIFICATION DE  
L'AVENUE EUGENE  
GAZEAU**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 48

présents : 26

votants : 34

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
19 SEPTEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
William LESAGE**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Mont L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'Assemblée :***

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

***Pouvoirs :***

- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

***Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUFDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame LEFFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELLEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELLEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHIE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

*Ne siégeai(en) pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :  
Néant*

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les : 26 présents, 22 absents et 8 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé des motifs

Madame LEBAS, Vice-présidente en charge des équipements communautaires, évoque le marché public de travaux, relatif à la requalification de l'Avenue Eugène Gazeau, dans la Zone d'Activités Économiques Senlis Sud Oise, a été lancé le 26 Juillet 2018 sous la forme d'une procédure adaptée.

C'est un marché à bordereau de prix unitaires avec un détail estimatif des travaux à renseigner par l'entreprise.

Cette consultation a été allotie en 2 lots :

- ❖ **Lot n°1 : VRD et aménagements paysagers,**
- ❖ **Lot n°2 : Eclairage Public,**

Le coût des travaux a été estimé à 1 000 000,00 euros HT par A7 Aménagement, le maître d'œuvre désigné.

Le lot 1 est composé d'une tranche ferme avec deux options correspondant à un choix esthétique de bordure et de revêtement de trottoir ainsi que d'une tranche optionnelle correspondant aux travaux de renouvellement du réseau d'Adduction d'eau Potable.

Le lot 2 est composé d'une tranche ferme.

En commission Équipements Communautaires du 17 septembre 2018, il a été demandé de procéder à une négociation pour le lot 1. Cette négociation s'est déroulée le lundi 24 septembre.

À la suite de cette négociation, le maître d'œuvre, A7 Aménagement, dans son Rapport d'Analyse des Offres (RAO), propose de retenir :

- Pour le lot n°1 l'offre de la société COLIAS,
- Pour le lot n°2 l'offre de EIFPAGE Energie.

## Délibération

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-02-012 du 1<sup>er</sup> Février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au Président,

**Vu** la consultation de marchés publics sous la forme d'une procédure adaptée lancée par la CCSSO sous la référence 2018-DEVECO-002, relative à la requalification de l'Avenue Eugène Gazeau dans la ZAE Senlis Sud Oise,

**Vu** l'avis favorable de la commission Equipements Communautaires du 17 septembre 2018,

**Vu** le Rapport d'Analyse des Offres établi par le maître d'œuvre, prenant en compte la négociation qui a été menée le 24 Septembre 2018,

**Considérant** que dans son Rapport d'Analyse des Offres, le Maître d'œuvre préconise de retenir l'offre formulée par la société COLAS pour le lot n°1 et Eiffage Energie pour le lot n°2

Après avoir entendu l'exposé de Madame LEBAS, Vice-présidente en charge des équipements communautaires, par un vote au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer les pièces constitutives du marché 2018-DEV ECO-002a attribué à l'entreprise société COLAS pour le lot 1 et 2018-DEVECO-002b attribué à l'entreprise Eiffage Energie pour le lot 2.,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,

Et de l'affichage le : **3 OCT. 2018**

**3 OCT. 2018**  
Le Président,  
**Philippe CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,

**3 OCT. 2018**

Le Président,  
**Philippe CHARRIER**

